

La Constitution

L'autonomie gouvernementale des autochtones devrait faire l'objet d'études plus détaillées. Les obstacles au commerce interprovincial devraient être éliminés, et le droit à la propriété devrait être inscrit dans la Constitution. L'environnement devrait continuer à relever du gouvernement fédéral. Certaines de ces questions présentent des difficultés. Mes électeurs aimeraient néanmoins que les parlementaires les étudient plus soigneusement.

La liberté de parole et d'opinion est importante pour les électeurs de Wild Rose; ils accueillent favorablement les opinions différentes des leurs car l'avenir nous sourit si nous restons unis. Ensemble, nous serons forts et libres.

[Français]

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, tout d'abord, permettez-moi de remercier la députée de Winnipeg-Sud pour son rôle jusqu'à ce jour comme présidente du Comité mixte spécial sur la Constitution et pour avoir si bien exprimé ce soir les aspirations des gens de l'Ouest.

Madame la Présidente, nous avons aussi consulté les gens du comté de Davenport.

[Traduction]

En juillet, nous avons envoyé un questionnaire par la poste à tous les ménages, et 162 personnes ont pris la peine de nous répondre. À ce moment, il y a huit mois, l'état d'esprit était très différent de ce qu'il est aujourd'hui. Dans Davenport, la population est actuellement profondément désespérée: des usines ont fermé, le taux de chômage est élevé, on prévoit la fermeture de stations-service et, pour beaucoup, le versement des prestations d'assurance-chômage tire à sa fin.

• (2040)

Le déclin économique est tel que la population n'a même plus confiance en l'avenir du Canada. Pour ces raisons, madame la Présidente, et comme d'autres députés l'ont dit avant moi, les Canadiens sont peu optimistes face à l'avenir de leur pays. Pour ces raisons encore, madame la Présidente, le Canadien moyen comprend très difficilement le but du débat constitutionnel, aussi important soit-il.

En gros, ceux qui ont répondu au questionnaire disent qu'ils sont fortement partisans d'un Canada uni. Ils font confiance en un système fédéral fort. Ils croient que le bilinguisme est un lien entre les Canadiens. Ils n'aiment pas l'idée d'accorder un traitement préférentiel à une

province, quelle qu'elle soit. Ils tiennent farouchement à la diversité culturelle du Canada. Ils préconisent fortement une constitution ayant un effet unificateur plutôt qu'une constitution qui diviserait le Canada en une collection de 10 ou 12 provinces ou territoires, collectivités ou régions. Comme vous le voyez, madame la Présidente, Toronto-Ouest est, à n'en pas douter, très fédéraliste.

Vous serez peut-être heureuse d'apprendre que 67 p. 100 des personnes ont répondu oui à la question suivante: «La déclaration constitutionnelle sur la nature du Canada devrait-elle faire état de notre attachement aux deux langues officielles?»

Encore 67 p. 100 ont répondu oui à la question visant à savoir si la diversité de notre patrimoine culturel devait aussi être incluse dans cette déclaration.

Quant à la difficile question visant à savoir si une déclaration constitutionnelle sur la nature du Canada devait faire état du caractère distinct de la société québécoise, seulement 33 p. 100 ont répondu oui.

À la question de savoir si une déclaration constitutionnelle sur l'avenir du Canada devrait reconnaître le rôle des peuples autochtones, les personnes interrogées ont répondu oui dans une étonnante proportion de 81 p. 100.

Vient ensuite la question suivante: Êtes-vous en faveur de la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux au Canada? C'est cette question qui a récolté la plus forte proportion de oui, soit 93 p. 100. En ce qui a trait à l'élimination des politiques d'achat préférentielles des provinces, 69 p. 100 des personnes interrogées se sont prononcées en faveur de cette mesure. Quant à la question de savoir s'il fallait lever les restrictions interprovinciales sur le commerce, elles ont répondu par l'affirmative dans une proportion de 86 p. 100. La proposition d'éliminer les barrières interprovinciales à la pratique de certaines professions a été bien accueillie là encore par 81 p. 100 des personnes interrogées.

Ensuite, on demandait: Êtes-vous en faveur d'un Sénat réformé où les sénateurs seraient élus? Une réponse affirmative a été recueillie dans 85 p. 100 des cas.

Passons à une autre question: Lorsqu'une loi est votée à la Chambre des communes, croyez-vous que le Sénat devrait avoir le droit de l'amender, de la rejeter ou de retarder son application pendant six mois? Le droit d'amendement a été appuyé par la majorité, soit 45 p. 100. Vient ensuite le droit de rejet qui a reçu la faveur des répondants à 31 p. 100, puis le droit de retarder l'application de la loi pendant six mois, qui a été appuyé par la plus faible proportion des réponses.